



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 16 avril 2021

COVID-19 EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE:

L'épidémie continue à progresser

La persistance d'une progression de l'épidémie dans notre région en dépit des mesures de protection mises en place et alors que la campagne de vaccination se poursuit est un signal d'alerte. Il convient de ne pas céder au découragement et de rester mobilisés en respectant les gestes barrières mais également en se dépistant et s'isolant au moindre symptôme, afin de casser les chaines de transmission du virus.

L'incidence de l'épidémie a continué de progresser sur la période du 6 au 12 avril * en Bourgogne-Franche-Comté où elle est désormais supérieure à 360 pour 100 000 habitants. Cette progression est de plus masquée par une forte diminution du nombre de tests, ce que révèle l'augmentation très forte du taux de positivité, qui atteint 10% (+ 2,5 points en une semaine).

Indicateur	incidence pour 100 000 habitants Du 6 au 12 avril 2021		incidence des + de 65 ans pour 100 000 habitants Du 6 au 12 avril 2021		Positivité des tests Du 6 au 12 avril 2021		Nombre de personnes hospitalisées au 16 avril		Nombre de personnes hospitalisées en réanimation au 16 avril	
DEPARTEMENT	Taux	Evolution sur une semaine	Taux	Evolution sur une semaine	Taux	Evolution sur une semaine	Nb	Evolution sur une semaine	Nb	Evolution sur une semaine
CÔTE D'OR	288		183	1	8,5%		242		52	1
DOUBS	490	\Rightarrow	253	\Longrightarrow	12,2%		136		38	-
JURA	378	\Longrightarrow	245		9,6%		87		10	
NIEVRE	470		315	\Longrightarrow	10,9%		196	-	6	\Longrightarrow
HAUTE SAÔNE	275		209		9,1%		81		18	
SAÔNE ET LOIRE	286	\Longrightarrow	189	\longrightarrow	8,8%		256		24	
YONNE	369		291	\Longrightarrow	9,9%		245		14	
TERRITOIRE DE BELFORT	411		217		11,2%		97		17	-
BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE	363		231		10,0%		1340		179	

	Incidence	Incidence + 65	Taux positivité	
< seuil d'attention	10	10	5%	
entre seuil d'attention et seuil d'alerte]10; 50[]10; 50[]5% ; 10%[
> seuil d'alerte	50	50	10%	

*Le lundi 5 avril étant férié, les données sont comparées à celles de la dernière période de 7 jours précédant ce lundi (du 29 mars au 4 avril), afin de neutraliser le biais d'interprétation lié à la quasi absence de résultats de dépistage enregistrés sur cette journée.

Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

Ce 16 avril, les établissements de santé de la région prennent en charge 1340 patients pour des formes sévères de la maladie ; 179 patients sont hospitalisés en soins critiques (réanimation ou soins intensifs). Après une forte augmentation du nombre d'entrées la semaine précédente, cette semaine est marquée par une relative stabilité des admissions mais la tension reste forte dans les hôpitaux. On relève également une hausse des décès en milieu hospitalier.

Depuis mars 2020, 4 350 personnes sont décédées dans les établissements de santé, 2 271 décès étant recensés dans les établissements médico-sociaux de la région.

Le cap des 500 000 primo injections dépassé au cours de la semaine écoulée

Malgré la lassitude qui s'exprime légitimement, il convient de ne pas céder au découragement, car l'engagement de chacun est décisif pour mettre un terme à l'épidémie.

En établissements comme en population générale, le déploiement de la campagne de vaccination se poursuit en Bourgogne-Franche-Comté, où près de 540 000 personnes ont désormais bénéficié d'au moins une première injection, 206 000 d'entre elles ayant reçu une seconde dose. A noter également que **plus de 70 % des personnes âgées de 75 ans et plus sont désormais vaccinées**.

Toutes les personnes de plus de 60 ans sont éligibles à la vaccination en centre de vaccination ou en ville, celles de 55 à 60 ans en ville uniquement, et les personnes à très haut risque de forme grave, quel que soit leur âge, en centres de vaccination.

(Voir infographie détaillée en page suivante)

Dans l'attente d'une couverture optimale de la population grâce à la vaccination, le respect des mesures de protection individuelle et collective, que constituent les gestes barrières et la limitation des interactions sociales, reste incontournable pour maîtriser l'épidémie.

Parallèlement, le dépistage au moindre signe évocateur de la Covid-19 est également une arme forte pour combattre le virus et ses variants plus contagieux. Il permet d'identifier et de stopper rapidement les chaines de transmission du virus.

C'est en agissant tous ensemble que nous pourrons retrouver rapidement nos libertés sociales, alors restons mobilisés!

2

Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr



accin La vaccination **POUR LE GRAND PUBLIC**

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna				
0 à 17 ans	Je ne suis pas concerné						
	Je n'ai pas de problème de santé —	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner					
18 à 49 ans inclus	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 *	>	En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant Sur mon lieu de soin				
	Je n'ai pas de problème de santé —	e n'ai pas de problème de santé —> Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner					
50 à 54 ans inclus	J'ai un risque de forme grave — de COVID-19*	->	En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant				
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* —	->	En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant Sur mon lieu de soin				
>	Je n'ai pas de problème de santé	-> • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • En pharmacie • En cabinet infirmier					
55 à 59 ans inclus	J'ai un risque de forme grave — de COVID-19 *	-> • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier					
	J'ai une pathologie à très — haut risque de forme grave de COVID-19 *	Chez mon médecin traitant Chez mon médecin du travail Sur mon lieu de soin En pharmacie En cabinet infirmier	En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant Sur mon lieu de soin				
Plus de	Je suis en établissement pour — personnes âgées	-> • Au sein de mon établissement • Chez mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	• Au sein de mon établissement				
60 ans	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	-> • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	En centre de vaccination				

N.B.:

- $\bullet \ \ \text{Les femmes enceintes à partir du 2} et rimestre \ de \ grossesse \ peuvent \ se \ faire \ vacciner \ en \ centre \ de \ vaccination.$
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

